



## Animaux entrant dans les unités de production

(Voir la section *Les achats* du *Manuel du producteur*)

Règle générale, les producteurs devraient limiter leur approvisionnement en sujets de remplacement, qu'il s'agisse d'animaux de reproduction ou de porcs destinés à un engraissement supplémentaire avant d'être mis en marché (envoyés à l'abattoir), à un ou deux troupeaux. Les animaux de reproduction entrent normalement dans les unités de production pour remplacer les truies ou les verrats réformés ou à titre de nouveaux sujets de reproduction pour les nouvelles unités et les unités qui prennent de l'expansion. La plupart des producteurs continuent de faire affaires avec leur fournisseur jusqu'à ce qu'ils éprouvent des raisons sérieuses de changer. Cette façon de procéder permet aux producteurs de maintenir un certain contrôle sur la biosécurité et la compatibilité du troupeau de leur fournisseur avec le leur. Du point de vue de la salubrité des aliments, on a démontré que le risque d'introduire des *salmonelles* augmentait avec l'accroissement du nombre de troupeaux à partir desquels on s'approvisionne en sujets de remplacement. En modifiant les pratiques de gestion afin de réduire de tels risques, les producteurs peuvent diminuer la nécessité d'avoir recours aux antibiotiques pour contrôler les épidémies. En identifiant les animaux, on peut plus facilement empêcher les résidus chimiques d'entrer dans la chaîne alimentaire humaine.

### 2a) Est-ce que les animaux qui entrent dans le troupeau proviennent de moins de trois sources d'approvisionnement?

Oui  Non

Cette question fait référence à l'introduction de matériel génétique, de même qu'aux porcelets sevrés ou aux porcs d'engraissement qui entrent dans le troupeau.

Bien que le programme n'exige pas de limiter à une ou deux le nombre de sources d'approvisionnement du troupeau, il est important de comprendre que plus les troupeaux-sources sont nombreux, plus on a de chances d'introduire dans sa ferme des maladies ou des risques sur le plan de la salubrité de la viande produite. Il est également plus facile de connaître le statut sanitaire d'un moins grand nombre de troupeaux-sources.

### 2b) Est-ce que tous les nouveaux porcs entrant dans le troupeau viennent de fermes accréditées AQC<sup>MD</sup>?

Oui  Non

Toutes les sources d'animaux vivants doivent être des fermes accréditées AQC<sup>MD</sup>. En clair, les fermes sources doivent avoir complété avec succès tout le processus de validation et être accréditées par leur administrateur provincial du programme.

Si les nouveaux animaux entrant dans votre troupeau proviennent de fermes situées à l'extérieur du Canada, veuillez communiquer avec le coordonnateur provincial du programme.

### 2c) Est-ce que ces fermes ont un programme de médecine vétérinaire préventive pour leur troupeau?

Oui  Non



**2d) Les fournisseurs vous présentent-ils un relevé des traitements administrés aux animaux?**

Oui  Non

Vos dossiers doivent contenir un historique écrit des traitements reçus par les animaux entrant dans votre troupeau. Il est judicieux d'obtenir de votre fournisseur un protocole écrit de sa politique de vaccination et de médication (eau et aliments médicamenteux) de routine. Grâce à ce protocole, vous connaîtrez les traitements de routine et les délais d'attente de vos nouveaux animaux, et votre fournisseur n'aura qu'à vous indiquer les animaux qui ont reçu un traitement spécifique et dont le délai d'attente n'est pas terminé.

**Modèle de réponse à la question 2 d).**

**RELEVÉ DES TRAITEMENTS DES PORCS EN PARTANCE**

Ferme d'origine : Bacon Acres No d'enregistrement d'AQ: QA0016  
(en lettres moulées s.v.p.)

Destination : Porcins en trop inc.  
(en lettres moulées s.v.p.)

Expédié le : 12 / 03 / 04  
                  Jour    Mois    Année

Nombre de porcs dans l'expédition : 46

**Vendus en tant que :**

- Cochettes ou verrats comme sujets de remplacement
- Porcs de poids inférieur au poids de marché envoyés à l'abattage
- Porcs de poids inférieur au poids de marché envoyés pour engraissement additionnel

| Date du traitement | Identification de l'animal | Produit, dose et voie d'administration                   | Délai d'attente (date) | Fragment d'aiguille?                                     |
|--------------------|----------------------------|--|------------------------|--|
| 9 mars 04          | Porcelets sevrés           | FluSure/Respire One/ER Bac Plus, 2 ml IM (deuxième dose) | 30 mars                | Oui, porc identifié avec étiquette rouge, oreille droite |
|                    |                            |  |                        |  |
|                    |                            |  |                        |  |
|                    |                            |  |                        |  |
|                    |                            |  |                        |  |

Signature de l'expéditeur Jean Petit

Signature du destinataire Joe Beauregard



**2e)** Est-ce que les animaux qui arrivent à votre ferme sont suffisamment bien identifiés pour ne pas qu'ils soient envoyés par inadvertance à un transformateur avec des résidus de médicaments?

Oui  Non

Les porcs entrant dans votre troupeau doivent être identifiés de façon suffisamment claire pour que vous puissiez éviter de les expédier avant d'avoir complété tous les délais d'attente. N'oubliez pas que les vaccins ont aussi leur délai d'attente. Un exemple possible, c'est l'arrivée d'une cochette de remplacement blessée. L'identification adéquate des animaux et le relevé précis des traitements vous permettront de gérer correctement tout nouvel animal dont le délai d'attente n'est pas encore écoulé.